

SEPTEME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet hydromorphologique et prévention des inondations du Baraton

Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)

Par arrêté préfectoral n° 2023-123-DDTSE01 du 03 mai 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours, est prescrite du mardi 30 mai 2023 à 9h00 au mercredi 14 juin 2023 à 12h00.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, et portant déclaration d'intérêt général.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Robert MARIE, géologue et son suppléant M. Stéphane MAZEREEL, architecte urbaniste ont été désignés commissaires enquêteurs sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- le samedi 3 juin de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 14 juin de 9h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Septème, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- la décision de l'autorité environnementale,
- l'étude de danger.

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :

<https://www.sirra.fr/projets/projet.php?idp=01930>

et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans la mairie précitée,

- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Septème, siège de l'enquête – au 330 place Cecillion du Perrier – 38780 SEPTEME, en mentionnant « Enquête publique – Projet hydromorphologique et prévention des inondations - à l'attention du commissaire enquêteur »,

- adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-a1@isere.gouv.fr

jusqu'au mercredi 14 juin à 12h00

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2023> .

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) – 366 rue Stéphane Hessel – ZAC des Basses Echarrières – 38440 St Jean de Bournay – contact@sirra.fr / alexia.giroud@sirra.fr . Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Septème, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .